
Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 31 mars 2023
Présents : 10	L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 13	Sont présents: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Pierre COUTURIER, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Anne TRICO
	Représentés: Etienne BILLARD par Valérie GRANGER, Jean-Charles BRIDET par Pierre COUTURIER, Guy RANCHIN par Yves ANDREUX
	Excuses:
	Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Clémence GILABERT

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Ils sont établis par le trésorier, et nécessairement identiques.

Un résultat 2022 excédentaire de 272 k€, conforme aux prévisions ; ce qui permet de réaliser les investissements prévus en 2023.

1.2. BUDGET PRIMITIF (BP) 2023

A noter :

- recettes de fonctionnement : une augmentation de la TF de 24 000 € due essentiellement à l'augmentation nationale de 7.1 % des bases
- recette d'investissement : fctva (récupération de la tva sur investissements 2021) ; subventions ; taxe d'aménagement (autorisations d'urbanisme)
- l'exercice se soldera par un excédent de +/- 200 k€, en fonction des recettes et dépenses réelles.

1.3. TAUX DES'IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Taxes foncières : inchangées.

1.4. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Pour tenir compte des remarques de la Préfecture, qui concernent la forme.

1.5. AUTORISATION pour les travaux de voirie 2023

Rues de Malpertuis, Calatière, Guillots partiellement.

Délibération nécessaire pour l'obtention du fond de concours voirie de MBA (41 286 €).

2. LA VIE COMMUNALE

2.1. Travaux de voirie

AO en cours de lancement. Réponses fin avril.

Les travaux pourraient débuter en juin.

2.2. Rue de la Cense : suite et fin

Reste à réaliser le revêtement résine gravillonnée des trottoirs-piste cyclable dès que la température extérieure le permettra (mai ?).

2.3. Plateforme multisports (city-stade)

Réalisation soumise à l'obtention de la subvention de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

Réponse du Préfet de Région attendue pour fin avril, préalable à l'accord de l'ANS.

Le DEPARTEMENT a accordé une subvention de 10 000 €.

2.4. Rue des Foreys

Accord amiable obtenu pour modification d'une limite de propriété, préalable à la réalisation des travaux (en 2024).

La rue a été mise en sens unique.

2.5. Réhabilitation du tennis

Au programme des travaux 2023 ; devis en cours.

2.6. Domaine des Buchardières

Projet : création de 2 ou 4 logements T3 (73 m²) avec garage, sur parcelles de 350 à 400 m², sur le terrain communal des Buchardières.

Le Maire présente les dessins du projet, qui reçoivent globalement l'approbation du conseil.

Rappel : l'objectif est de proposer aux habitants âgés de Vinzelles des logements confortables, bien isolés, adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

A défaut d'atteindre cet objectif, la location sur Vinzelles est assurée.

Une décision doit être prise au prochain conseil du 5 mai : réaliser ou non et si oui choix de 2 ou 4 logements.

Le Maire communique les données économiques nécessaires pour éclairer la décision.

Si le projet est réalisé, il est prévu une disponibilité des logements à partir de septembre 2025.

La séance est levée à 22h30

Le prochain conseil municipal vendredi 5 mai 2023 à 20h00.

